



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

à l'attention de M. BLANQUER
Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse

Montreuil, le 15 novembre 2019

Objet : vos annonces concernant les « *Premières mesures visant à alléger et simplifier le travail des directeurs d'école* »

Monsieur le Ministre,

Vous avez annoncé par un communiqué de presse du 13 novembre de « *premières mesures visant à alléger et simplifier le travail des directeurs d'école* » dans le prolongement de vos annonces au comité technique ministériel de ce même jour.

Ces annonces font suite au questionnaire et aux réunions de directeur avec leurs supérieurs hiérarchiques que vous organisez dans les départements. Le SNUDI-FO vous rappelle tout d'abord qu'il n'acceptera pas que ce « *grand débat* » débouche sur des propositions telles que la création d'un statut de directeur ou de regroupement d'établissements de type EPEP ou EPSF, que vous avez été contraints de retirer de votre projet de loi sur l'école de la confiance face à la mobilisation.

Vous annoncez « *Pour faciliter la fin de l'année, une journée supplémentaire de décharge a été allouée, pour tous les directeurs d'école, sur la période novembre - décembre 2019.* »

Tout d'abord, le SNUDI-FO vous demande de confirmer que les directeurs, ainsi que les chargés d'école, seront bien remplacés lors de cette journée de décharge. Pour ce faire, et alors que les remplaçants manquent dans tous les départements, nous vous demandons de procéder immédiatement au recrutement de PE sur la liste complémentaire.

Sur le fond, vous convenez donc qu'un problème est bien identifié, et ce sans avoir besoin des réponses du questionnaire : les décharges de direction sont insuffisantes, ce que le SNUDI-FO ne cesse de vous rappeler.

Pour autant, votre annonce relève plus d'une opération de communication et ne répond en rien aux revendications des directeurs. Ce que les directeurs exigent, c'est l'amélioration de leur quotité de décharge hebdomadaire et non une simple journée banalisée concédée suite à l'émotion et à la colère légitimes provoquées par le suicide de notre collègue Christine Renon.

Vous annoncez également : « *un moratoire a été décidé, jusqu'à la fin de l'année civile, sur toutes les enquêtes pour lesquelles ils auraient pu être sollicités.* » Vous concédez donc que les directeurs sont submergés d'enquêtes diverses et variées, aussi inutiles les unes que les autres, ce que notre

organisation syndicale vous signale depuis des années. Néanmoins, pourquoi restreindre ce moratoire sur une période de quelques semaines ? Le SNUDI-FO vous demande donc de pérenniser cette mesure.

Vous annoncez également : « Des groupes départementaux de consultation et de suivi seront mis en place avant la fin de l'année civile. Ces groupes seront réunis régulièrement pour permettre d'identifier des pistes d'allègement de tâches administratives et s'assurer du suivi des mesures d'amélioration des conditions de travail et des missions des directeurs. Ils seront pilotés par les DASEN, auxquels seront associés les représentants des organisations syndicales et des représentants institutionnels. Des élus locaux seront associés à ces travaux en fonction des thèmes abordés. »

Pour le SNUDI-FO, des instances existent dans lesquelles les organisations syndicales peuvent vous faire part de leurs revendications, notamment pour ce qui concerne la direction d'école : les CHSCT pour évoquer les conditions de travail, les CTSD, pour discuter des moyens mis en œuvre, et les CAPD où est suivie la carrière des personnels.

Nous vous demandons que la question de la direction d'école soit traitée dans ces instances (que votre gouvernement, avec la loi de transformation de la fonction publique, a d'ailleurs choisi de supprimer) et non des groupes de travail ou de suivi informels dans lesquels d'ailleurs on ne voit pas bien ce que viendraient faire les élus locaux.

Ces groupes de suivi nous rappellent par ailleurs les groupes de travail réunis sur « *l'allègement des tâches directeurs* ». Plus ils se réunissaient, et plus les directeurs avaient du travail !

Nul besoin de questionnaire ou de « *grand débat* » sur la direction. Les problèmes des directeurs sont connus, les revendications sont identifiées. Comme nous vous l'avons rappelé au comité technique ministériel, nous vous demandons immédiatement :

- d'augmenter les quotités de décharge des directeurs ;
- de procéder à une amélioration financière significative : 100 points d'indice pour tous ;
- de mettre en place des aides administratives statutaires dans les écoles, aides administratives que votre gouvernement avait supprimées ;
- de procéder à un réel allègement des tâches en déchargeant les directeurs de certaines obligations qui ne devraient pas relever d'eux, comme par exemple la rédaction des PPMS.

Le SNUDI-FO est disponible pour discuter avec vous de la mise en œuvre immédiate de ces revendications.

Veillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO